

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.681.003.1 DU 29 MARS 1995

Doseuses pondérales DELAERE modèle EB 20

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société DELAERE, Nijverheidslaan 51, B 8540 Deerlijk (Belgique).

DEMANDEUR

Société HERMIER, ZI Rousset, avenue Olivier Perroy, 13106 Rousset Cedex (France).

OBJET

La présente décision a pour objet de compléter la décision n° 93.00.681.004.1 du 9 mars 1993 (1), relative aux doseuses pondérales DELAERE modèle EB 20.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales DELAERE modèle EB 20 diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par la modification de la portée minimale de l'instrument égale à 100 kg. Les autres caractéristiques métrologiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales DELAERE modèle EB 20 est effectuée en une phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 540.